

CAHIER DE PROGRAMME

TECHNOLOGIE DE L'ÉLECTRONIQUE : TÉLÉCOMMUNICATION (243.BA)

DIPLOME D'ETUDES COLLEGIALES (DEC)

Pour obtenir un diplôme d'études collégiales, vous devez avoir satisfait aux trois conditions suivantes :

- 1. Avoir **réussi** tous les cours de la grille de votre programme.
- 2. Avoir **réussi** l'épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature. Cette épreuve ministérielle suit immédiatement le troisième des quatre cours de français. Le résultat de cette épreuve est utilisé pour la sanction des études et, le cas échéant, pour l'admission à l'université. L'obligation de réussite de cette épreuve est la même, tant pour la personne étudiante du secteur technique que pour celui du secteur préuniversitaire.
- 3. Avoir **réussi** l'épreuve synthèse de votre programme. Dans chacun des programmes, un(ou des) cours est(sont) porteur(s) de cette épreuve et est(sont) identifié(s). La *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIÉA) prévoit que « L'admission à l'épreuve synthèse de programme requiert que la personne étudiante soit, à cette session, inscrite aux derniers cours de son programme, exception faite des cours de la formation générale complémentaire. » (Article 5.4.3)

STATUT « TEMPS PLEIN » ET LA GRATUITE SCOLAIRE

Pour maintenir le statut « temps plein », la personne étudiante doit être inscrite à au moins quatre cours d'un programme d'études collégiales ou à des cours totalisant un minimum de 12 heures par semaine (180 heures par session). La personne étudiante inscrite à temps plein a droit à la gratuité scolaire (exempt de droits de scolarité). Seuls les cours du programme de la personne étudiante, les cours du cheminement Préalables universitaires reconnus par le Ministère sont pris en compte pour établir le statut de la personne étudiante. L'inscription à un cours non inclus au programme n'est pas autorisée dans ce contexte.

	SESSION 1	SESSION 2	SESSION 3	SESSION 4	SESSION 5	SESSION 6
Formation générale				total about	Anti-dil abanina	
26 2/3 unit/s			Activité physique et santé	Activité physique et efficacité	Activité physique et autonomie	
			108-101-MQ	109-102-MQ	108-103-MQ	
			1 1 1	0 2 1	1 1 1	
					PA 109-101 et 102	
			Philosophie et rationalité	Philosophie : l'être humain	Philosophie : éthique et politique	
			340-101-MQ	340-102-MQ	340-CEJ-EM	
			3 1 3	3 0 3	3 0 3	
				PA 340-101-MQ	PA 340-102-MQ	
	Écriture et littérature	Littérature et imaginaire	Littérature québécoise	Français : communication orale		
	Echine et indidure	Distrature et magnare	Distribute quadectise	et écrite		
	601-101-MΩ	601-102-MQ	801-103-MQ	601-CEJ-EM		
	2 2 3	3 1 3	3 1 4	3 1 2		
		PA 601-101-MQ	PA 601-102-MQ	PA 601-103-MQ		
			PAGUITUZNIQ	PAGUIFIUSHIQ		
	Anglais	Anglais : communication orale et écrite				
	604-xxx-MQ	604-yyy-EM				
	2 1 3	2 1 3				
	seion le test	PA 604-xxx+MQ				
		Cours complémentaire ¹			Cours complémentaire ¹	
		COMPL 1			COMPL 2	
		3 0 3			3 0 3	
Formation spécifique						
65 unités	Mathématiques .	Réseaux 1 : principes	Électronique analogique 3 :	Techniques et supports de	Communication en	Projet fin d'études ²
	appliquées		systèmes	transmission	milieu de travail	r reger air digitates
	201-966-EM	243-2R6-EM	243-3A6-EM	243-4T8-EM	360-903-EM	243-886-EM
	2 3 2	2 3 2	2 3 3	3 3 3	1 2 1	0 5 2
	041R	041V	037E	041Y, 0421	0418	0422
				,		
	Profession technologue	Électronique analogique 2 :	Électronique numérique 3 :	Techniques de modulation	Cábiodistribution et vidéo	Intégration des réseaux de télécommunication
		circuits	modules programmables	avanc(es	numérique	
	243-1T4-EM	243-2A5-EM	243-3N5-EM	243-4T6-EM	243-6T8-EM	243-8T8-EM
	0 4 1	2 3 3	2 3 3	2 3 3	2 4 2	2 4 3
	037C, 041U, 041Q	037E	037F	0421	041Y	0423, 0424
	*lastanian annulatura 4 :	floring and an analysis at the	Distance of streets of		Réseaux sans fil et cellulaire	
	Électronique numérique 1 : principes	Électronique numérique 2 : microcontrôleur	Principes et circuits de télécommunications	Objets connectés	Hijseaux sans ti et celulare	Intégration des sytèmes
	243-1N4-EM	243-2N5-EM	243-3T8-EM	243-4U5-EM	243-6T6-EM	243-8X8-EM
	2 2 2	2 3 2	3 3 3	2 3 3	2 3 3	2 4 3
	037F	037F	041W	037F, 0425	0421	0423, 0426
			CR 243-3A5-EM			
				Réseaux 3 : fournisseurs de		
	Techniques de montage	Prototypage	Réseaux 2 : entreprise	Reseaux 3 : fournisseurs de services	Réseaux optiques	Stage en entreprise ²
	243-1E3-EM	243-2E6-EM	243-3R5-EM	243-4R8-EM	243-6U6-EM	243-88A-EM
	0 3 1	0 5 2	0 5 2	3 3 2	2 3 2	0 10 2
			041V, 042S	041V, 0425	041Z	0427
	041T	037C, 041T, 041U	041V, 0425	041V, 0425	U-12	0427
	Électronique analogique 1 :					
	principes				Réseaux 4 : surveillance	
	243-1A8-EM				243-6R4-EM	
	3 3 3				1 3 2	
	037E				041X	
Pondération						
T-P-E	11 18 16	14 16 18	14 17 19	16 16 17	16 18 17	4 23 10
Heures/semaine	44	48	60	48	48	37
Cours/session	7	7	7	7	8	4

^{1.} L'étudiant peut choisir tout cours complémentaire d'une discipline qui ne fait pas partie de la formation apécifique de ce programme.

^{2.} Ce cours est porteur de l'épreuve synthèse de programme. Pour s'y inscrite, il faut être inacrit aux demiers cours du programme exception faite des cours de la formation générale complémentaire.

VOTRE CHEMINEMENT SCOLAIRE

1. Offre de cours

Tous les cours de la formation générale et de la formation spécifique sont offerts deux fois par année. Un échec à un cours de la formation générale peut prolonger votre cheminement d'une session.

2. Cheminement

Il est obligatoire de respecter votre cheminement de la formation générale au même rythme que celui de la formation spécifique. Par conséquent, si vous ne respectez pas cette condition, nous serons dans l'obligation d'interrompre l'inscription à vos cours de la formation spécifique, afin que vous rattrapiez votre retard dans votre formation générale.

Les personnes étudiantes ayant un cheminement irrégulier, c'est-à-dire celles qui ne respectent pas le cheminement de leur grille, ne sont pas assurées que leur horaire sera conforme à leur choix de cours initial.

3. Français mise à niveau

Même si votre cours de français secondaire V a été réussi, il se peut que nous vous inscrivions au cours de renforcement en français (601-013-EM).Le règlement des conditions d'admission et du cheminement scolaire du Cégep prévoit que toutes les personnes étudiantes ayant obtenu un résultat final inférieur à 65 % pour le volet écriture du cours de français du 5° secondaire, et qui obtiennent une moyenne générale au secondaire du Ministère inférieure à 75%, se verront imposer un cours de mise à niveau en plus des quatre autres cours de français dans le but d'améliorer leurs chances de réussite.

4. Site Ma réussite au Cégep - page Mon parcours

Ce site est un outil de diffusion très important durant votre parcours collégial. Il contient des informations sur plusieurs sujets d'intérêt pour votre parcours au collégial.

Plus particulièrement, la page *Mon Parcours* contient les informations en lien avec votre cheminement scolaire au Cégep.

Les informations vous sont présentées sous forme de rubriques avec les dates limites à respecter le cas échéant.

Vous y trouverez entre autres les rubriques suivantes :

- Le rôle de l'aide pédagogique individuel (API) ;
- Le processus d'inscription ;
- Les changements de programme ;
- L'annulation de cours ;
- La récupération et la modification de votre horaire ;
- La mention au bulletin « Incomplet » (IN);
- La fréquentation scolaire ;
- Etc.

Nous vous invitons à consulter les rubriques de cette page régulièrement. Vous les trouverez à l'adresse suivante : https://mareussite.cegepmontpetit.ca/cegep/mon-parcours/

5. Sources d'information

Nous vous conseillons de consulter régulièrement les sources d'information suivantes :

- Le site Internet du Cégep (www.cegepmontpetit.ca);
- Les services en ligne Omnivox;
- Le site Ma Réussite au Cégep (https://mareussite.cegepmontpetit.ca/cegep);
- Le téléaffichage;
- L'agenda étudiant.

L'ÉPREUVE SYNTHÈSE DE PROGRAMME (ÉSP)

1. Pourquoi une épreuve synthèse de programme ?

Parce que le *Règlement sur le régime des études collégiales* (RREC) impose une épreuve synthèse propre à chaque programme conduisant à un diplôme d'études collégiales (DEC). L'épreuve synthèse a pour objet de vérifier l'atteinte par la personne étudiante de l'ensemble des objectifs et des standards déterminés par le programme d'études.

2. Quel est le but de l'épreuve synthèse de programme ?

La Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIÉA) du Cégep précise que :

« L'épreuve synthèse de programme permet de vérifier si la personne étudiante a intégré de façon fonctionnelle au regard des situations de travail ou d'études auxquelles elle sera confrontée au terme de ses études collégiales, les apprentissages déterminés par les objectifs de son programme, tant ceux de la formation générale que ceux de la formation spécifique. » (article 5.4.2)

3. Qui doit se soumettre à l'épreuve synthèse de programme?

Toute personne étudiante évoluant sous les régimes pédagogiques en vigueur depuis l'automne 1994 et qui termine son programme de DEC se voit imposer une épreuve synthèse, peu importe la date à laquelle elle a commencé ses études dans ce programme. L'épreuve a lieu à la dernière session de la personne étudiante.

4. Doit-on réussir l'épreuve synthèse de programme pour obtenir le DEC ?

Oui. La réussite de l'épreuve synthèse est une condition nécessaire à l'obtention du DEC depuis la session hiver 1999. (Règlement sur le régime des études collégiales, article 32)

5. L'épreuve synthèse de programme est-elle la même dans chaque cégep?

Non. Les modalités d'application de l'imposition d'une épreuve synthèse propre à chaque programme sont définies dans chaque cégep. L'épreuve synthèse sera donc différente d'un cégep à l'autre.

6. Qui est admissible à l'épreuve synthèse de programme?

Pour être admise à l'épreuve synthèse, la personne étudiante doit être inscrite aux derniers cours de son programme, exception faite des cours de formation générale complémentaire.

7. Qui conçoit l'épreuve synthèse de programme ?

La description des activités, des composantes et du plan d'évaluation de l'épreuve sera élaborée par la(les) discipline(s) du(des) cours porteur(s).

8. Que signifie cours porteur de l'épreuve synthèse de programme?

L'épreuve synthèse s'inscrit dans le cadre d'un(de) cours situé(s) à la dernière session du programme de la personne étudiante. Ce(ces) cours est(sont) considéré(s) cours porteur(s) de l'épreuve. La personne étudiante devra donc être inscrite au(x) cours porteur(s) de l'épreuve à sa dernière session.

9. Est-il possible d'échouer à l'épreuve et de réussir le(s) cours porteur(s) ?

Non.

10. Est-il possible de réussir l'épreuve et d'échouer au(x) cours porteur(s) ?

Non.

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Au terme du programme la personne étudiante pourra:

- maîtriser les fondements de l'électronique;
- vérifier le fonctionnement des différents systèmes de télécommunication;
- effectuer l'installation, la maintenance et la modification des différents systèmes de télécommunication;
- contrôler la qualité des systèmes et fournir un soutien et une assistance technique.

2. CONTRIBUTION DE LA FORMATION GENERALE AU PROGRAMME D'ETUDES DE LA PERSONNE ETUDIANTE

La formation générale fait partie intégrante de chaque programme d'études et, dans une perspective d'approche programme, elle s'articule à la formation spécifique en favorisant le développement de compétences nécessaires à l'ensemble des programmes d'études. À ce titre, elle contribue au développement des compétences qui définissent le portrait de la personne diplômée de chacun des programmes d'études à travers les cours de la formation générale complémentaire et, de façon particulière, des quatre disciplines suivantes :

- Français, langue d'enseignement et littérature;
- Philosophie;
- o Anglais, langue seconde;
- Éducation physique.

À la fin de ses études collégiales, grâce aux cours de la formation générale, la personne diplômée saura apprécier des œuvres littéraires, des textes et d'autres productions artistiques issus d'époques et de courants d'idées différents. Elle aura acquis la maîtrise de la langue française, grâce à laquelle elle aura appris à bien communiquer à l'oral comme à l'écrit. Elle aura appris à analyser des œuvres ou des textes philosophiques issus d'époques et de courants d'idées différents. Elle saura faire preuve d'une pensée rationnelle, critique et éthique. Elle saura maîtriser les règles de base du discours et de l'argumentation. Elle aura acquis une meilleure connaissance de la langue anglaise et aura amélioré sa communication à l'oral comme à l'écrit dans cette langue. Elle aura appris à adopter un mode de vie sain et actif et à reconnaître l'influence du mode de vie sur la pratique de l'activité physique et sportive. Grâce aux cours de la formation générale, la personne étudiante sera capable de faire preuve d'autonomie, de créativité dans sa pensée et ses actions. Elle aura développé des stratégies qui favorisent le retour réflexif sur ses savoirs et son agir. Enfin, par le biais de la formation générale complémentaire, elle aura appris à s'ouvrir à des champs de l'activité humaine autres que son domaine de spécialisation.

3. COURS PORTEUR DE L'EPREUVE SYNTHESE DE PROGRAMME

3.1 Identification

L'épreuve synthèse se situe dans le cours porteur, Stage en milieu de travail 243-630-EM.

Les objectifs ministériels liés au cours sont:

- contrôler la qualité de l'assemblage et de l'intégration d'un système de télécommunication;
- effectuer des activités de soutien technique.

3.2 Description de l'épreuve synthèse du programme

L'épreuve synthèse de programme s'effectue sous forme de stage en entreprise. Le stage se déroule sur une période de 10 semaines à raison de deux jours par semaine.

Objectif

Démontrer la capacité de la personne étudiante à effectuer des tâches reliées au travail d'un technologue en technologie de l'électronique.

Activités permettant de vérifier l'atteinte des compétences

Le stage en entreprise doit permettre à la personne participante de réaliser les objectifs spécifiques suivants:

- rédiger la description des objectifs personnels visés, déterminer les tâches à accomplir en entreprise, et les discuter avec la personne responsable du stage en entreprise;
- prendre connaissance de son niveau d'acquisition de connaissances et de sa capacité d'appliquer concrètement, en entreprise, les concepts et les techniques de l'électronique appliqués à la technologie de l'électronique;
- apprendre à connaître et à utiliser efficacement les outils de travail propres au domaine de l'électronique;
- réaliser certaines tâches propres au domaine de l'électronique;
- produire et présenter des rapports de stage hebdomadaires de même qu'un mémoire technique;
- réaliser une présentation orale de son mémoire technique ou du déroulement de son stage.

4. CONTEXTE DE REALISATION

- Individuellement.
- Dans le cadre d'un stage en entreprise.
- Sur une durée de 10 semaines à raison de 2 jours par semaine.
- Sous la supervision d'une personne enseignante et de la personne responsable en entreprise.
- À partir du rendement et du comportement de la personne stagiaire en entreprise.
- À partir de la production d'un mémoire technique à la fin du stage dans le cadre du cours 243-630-EM.

4.1 Consigne de réalisation

La personne étudiante doit elle-même se trouver une entreprise où effectuer son stage. Le centre de stage doit permettre à la personne étudiante de réaliser des tâches en lien avec les technologies de l'électronique ou des télécommunications. La personne étudiante est supervisée par un membre du personnel connaissant bien le domaine et qui accepte avec intérêt de le recevoir. Elle doit se soumettre aux règles et politiques de l'entreprise ainsi qu'à l'horaire de travail de l'entreprise. La personne responsable en entreprise soumet à la personne étudiante les tâches à réaliser. Elle lui suggère des façons de procéder et fait des critiques constructives pour aider la personne étudiante dans la réalisation de ses tâches.

La personne étudiante doit rendre compte à la personne enseignante responsable de stage sur une base hebdomadaire des tâches qu'elle a réalisé en entreprise. S'il y a lieu, elle est invitée à élaborer sur le processus et la méthode qu'elle a utilisé pour résoudre certains problèmes.

Une fois le stage terminé, la personne étudiante a deux semaines pour rédiger un mémoire technique. Le sujet du mémoire devra couvrir un aspect technique relié à l'entreprise. À titre d'exemples, le sujet pourrait être un système de production, un appareil ou un produit fabriqué par l'entreprise, un ou des services fournis par l'entreprise, un appareil de test spécialisé utilisé par l'entreprise ou tout autre sujet technique jugé valable par la personne enseignante. À défaut de pouvoir utiliser un sujet en lien avec le lieu de stage, la personne étudiante pourra choisir un autre sujet technique non relié à l'entreprise, avec l'approbation de la personne enseignante.

5. PLAN D'EVALUATION DE L'EPREUVE SYNTHESE

Compétence	Étapes ou opérations (Indicateurs)	Productions ou réalisations	Critères	Pondération				
Maîtriser les fondements de l'électronique Vérifier le fonctionnement des différents systèmes de télécommunication Effectuer l'installation, la maintenance et la modification des différents systèmes de télécommunication Contrôler la qualité des systèmes et fournir un soutien et une assistance technique	Rendement et comportement de la personne stagiaire	Exécution des tâches demandées Intégration à l'équipe de travail Rapports hebdomadaires	Respect des règles, politiques et horaire de travail Capacité de travailler en équipe Capacité de communiquer ses idées verbalement ou par écrit de façon précise Habilités à effectuer les tâches Capacité d'agir avec un minimum de consignes Maîtrise des connaissances exigées pour effectuer le travail Efficacité à diagnostiquer, localiser et réparer les troubles Maîtrise des règles de la langue française	50%				
	Bilan final	Rapport technique Présentation orale	Respect des normes de présentation Cohérence et rigueur Respect du vocabulaire technique français Maîtrise des règles de la langue française Clarté d'expression Respect du vocabulaire technique français Maîtrise des règles de la langue française	40% 10%				
Note : Pour réussir l'épreuve synthèse, la personne étudiante doit cumuler au minimum 60% dans chacune des deux étapes. La pondération accordée à la qualité de l'expression écrite et orale du français est fixée à 10%.								
Total								
Seuil de réussite								